



## DECISION DU MAIRE

N° 049-2023

Mairie de FILLINGES  
858 route du Chef-lieu  
74250 FILLINGES  
☎ 04.50.36.42.65

### **OBJET : Règlement des frais et honoraires d'avocat – Dossier de contentieux**

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que la SELARL d'avocats Carnot a été saisie pour représenter la commune dans les dossiers de contentieux.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre des missions de défense sur les dossiers de contentieux qui lui ont été confiées, la SARL d'avocats Carnot – 20A Bd Eugène Deruelle – 69432 Lyon Cedex 03 sollicite le règlement de la somme de 3'840.00 € TTC, au titre de ses honoraires pour « Diligences accomplies du 13.10.2021 au 14.03.2023 ».

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 07 juin 2023

Le Maire  
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le